



Extract of Alger républicain

<http://www.alger-republicain.com/Pour-une-culture-des-droits-de-l.html>

Pour une culture des droits de l'enfant, apprentissage et transmission

- National -

Publication date: samedi 5 mars 2016

Description:

La question de l'enfance doit être traitée avec minutie et doigté dans notre pays. L'enfant est un élément de la famille, noyau de la société. [...]

Il est possible de constater qu'un grand nombre d'enfants algériens ne sont pas admis dans une institution scolaire. Des centaines d'autres sont la proie d'exploitation radicale. Partout dans les rues on peut en remarquer qui font leur vie dans la mendicité ou en faisant n'importe quoi.

Enfin, ils sont très souvent l'objet de traitements inappropriés par les adultes qui les gèrent. Face à cette problématique de grands défis se posent encore à la société algérienne : trouver des solutions à la délinquance juvénile, à la toxicomanie juvénile, au problème des enfants dans les rues, des enfants abandonnés, etc.

Si Merabet Nour Eddine

Tiaret

21.02.16

Copyright © Alger républicain - Tous droits réservés

A Tiaret, l'hôtel Tagdempt, a abrité pendant quatre jours, du 18 au 21 février 2016, une formation initiée par le CIDDEF (Centre d'information et de documentation sur les droits de l'enfant et la femme), en partenariat avec l'association locale « Enfance en détresse » El Hachemi Fatima Zohra, en direction des animateurs du mouvement associatif, enseignants, directeurs et élèves de différents horizons.

Cette manifestation intitulée « **Pour une culture des droits de l'enfant, apprentissage et transmission** » est une initiation à la convention des droits de l'enfant, à la législation algérienne en matière de protection de l'enfance et aux techniques d'animations et de formations. Un projet appuyé par l'ambassade des Pays bas et l'Unicef.

L'enfant doit être le premier servi en cas de besoin et ne doit pas être l'objet d'exploitation. La Convention Internationale des Droits de l'Enfant (CIDE) du 20 Novembre 1989, la principale charte spécifique de protection de l'enfant qui donne une plus grande ouverture avec ses 54 articles et qui traite les aspects indispensables de la protection de l'enfant - aspect physique, psychosocial, émotionnel, économique, affectif, religieux et même les loisirs.

L'Algérie doit prendre une part active aux côtés d'autres partenaires de la société civile, à l'élaboration de ces recommandations qui constituent par la suite également leur plateforme de plaidoyer.

Outre ces actions, le CIDDEF mène des campagnes de plaidoyer sur des thèmes spécifiques tels que les droits des femmes.

- La première partie de cette formation fut assurée par Mme Ait Zai Nadia juriste et enseignante à l'université d'Alger qui s'est penchée sur la question de l'aspect juridique.
- La seconde partie a été assurée par Mme Selma Malika Khelif psychologue de formation qui s'est penchée sur le volet méthodologie, (utilisation et interprétation du manuel (guide) pédagogique conçu pour la circonstance.

La question de l'enfance doit être traitée avec minutie et doigté dans notre pays. L'enfant est un élément de la famille, noyau de la société. Les lois, la Constitution et les Instruments Internationaux des droits de l'enfant ont été ratifiés par l'Algérie qui doit s'engager à faire appliquer ces lois et ces droits pour tous les enfants et doit mettre en place des normes dans le fonctionnement des institutions et de la société à tous les niveaux parce que les enfants font l'objet de priorités en matière de protection et d'assistance. Le concept enfant peut peut-être varier d'une société à une autre et il peut changer selon l'âge fixé pour la majorité dans un pays ou un autre. Mais il concerne cependant toute personne qui n'a pas encore atteint l'âge de 18 ans.

La protection de l'enfance est garantie par la Constitution et les conventions internationales ratifiées par L'Algérie en la matière. Cependant il n'en demeure pas moins qu'un grand nombre d'enfants algériens ne sont pas admis dans une institution scolaire. Des centaines d'autres sont la proie d'exploitation radicale. Partout dans les rues on peut en remarquer qui font leur vie dans la mendicité ou en faisant n'importe quoi. Enfin, ils sont très souvent l'objet de traitements inappropriés par les adultes qui les gèrent. Face à cette problématique de grands défis se posent encore à la société algérienne : trouver des solutions à la délinquance juvénile, à la toxicomanie juvénile, au problème des enfants dans les rues, des enfants abandonnés, etc.

Pour aborder ces défis il faut tenir compte de beaucoup de considérations : l'aspect socio-anthropologique, l'aspect juridique, et l'aspect économique (dans le cas des situations financières très précaires), l'aspect sanitaire etc.

Une analyse exhaustive et systématique des faits nous permettrait de mieux comprendre la situation dramatique des enfants en Algérie, de présenter un véritable plaidoyer en leur faveur et faire des propositions judicieuses aux autorités afin que les enfants puissent effectivement bénéficier des droits consacrés par la constitution en vigueur et

des lois et conventions internationales ratifiées. L'enfant d'aujourd'hui est l'homme de demain et il y a le devoir de leur assurer une attention soutenue car l'avenir de l'Algérie se bâtira selon l'éducation et les traitements qu'ils recevront et il repose sur eux.

Une mission difficile et complexe mais possible. Les institutions doivent s'y adapter et agir en conséquence et notre société doit également s'impliquer pour permettre aux mentalités d'évoluer et de mûrir afin que de tels problèmes puissent être pris en charge avec la correction nécessaire dans notre pays.

Nous concluons avec Madame Nadia Ait Zai qui a déclaré avec une grande responsabilité : « ***Nos enfants attendent d'être reconnus comme des êtres humains a part entière.*** »

Soyons les premiers à agir pour que cet appel devienne une réalité.

Si Merabet Nour Eddine

Tiaret

21.02.16